

LES JOURNEES D'ETUDES DES ARTS ET TECHNIQUES D'AFRIQUE DU NORD (1)

Définissant le sens de cette manifestation, M. Paye, directeur de l'instruction publique et des beaux-arts du Gouvernement tunisien, soulignait, le jour de l'inauguration, à quels dangers doit faire face dans le monde aujourd'hui l'artisanat d'art, qui doit donner le moyen de vivre à des centaines de milliers de personnes en Afrique du Nord. Le développement de cette forme d'activité, ou même seulement sa survie, posent des problèmes complexes où se mêlent technique, crédit, éducation professionnelle, recherche artistique, organisation sociale. Ce n'est que par la coordination des initiatives, dans l'harmonie des conceptions et grâce à la confrontation fréquente des méthodes, que ces problèmes ont quelque chance d'être résolus de façon satisfaisante. Dans chaque pays d'Afrique du Nord, notamment en Tunisie, où a été créé un conseil supérieur de l'artisanat, on peut dire que ces éléments indispensables d'une action efficace sont réunis : les résultats obtenus jusqu'ici le démontrent. Pour reprendre les termes de l'allocution de M. Paye « la main de l'artisan musulman, comme celle de l'artisan français, a ciselé, taillé ou tissé trop de merveilles pour qu'une si noble et si profonde tradition ne se perpétue pas, en se vivifiant au contact des réalités modernes et n'apporte pas à des pays rajeunis par l'effort de tous, sa contribution à l'économie générale. »

Le problème commercial que pose l'existence de l'artisanat fut souligné par S. Exc. Si M'Zali, ministre du commerce et de l'artisanat du Gouvernement tunisien. La production artisanale impose, dans le cadre des nécessités de la civilisation industrielle et de la standardisation de la production et du commerce, une double harmonie entre le produit de l'artisan d'une part, entre l'objet fini et l'acheteur d'autre part. On ne peut plus se contenter maintenant de la réalisation de la première exigence, de la simple harmonie entre le produit fini et son auteur. On ne peut plus concentrer son effort exclusivement sur les qualités intrinsèques de la production, mais il convient d'envisager en même temps les conditions du passage du produit fini dans les circuits commerciaux. A moins de vouloir organiser un mécénat systématique, les circonstances actuelles ne permettent plus d'espérer que la production artisanale s'affranchisse à l'avenir des impératifs économiques touchant à sa commercialisation.

I. — CONDITIONS HISTORIQUES DE LA CRÉATION DES SERVICES DE L'ARTISANAT EN AFRIQUE DU NORD.

Les séances d'études qui eurent lieu au cours de cette manifestation furent précédées par un rappel très utile des conditions historiques de la création des services de l'artisanat en Afrique du Nord, grâce aux indications envoyées, par lettre aux congressistes, par M. Prosper Ricard, directeur honoraire du service des métiers et arts marocains, qui n'avait malheureusement pu accepter l'invitation qui lui avait été faite de participer aux travaux des journées d'études.

Peut-on mieux faire que de reproduire le passage de la lettre de M. Ricard à ce sujet ?

« Lorsqu'aux environs de 1910, au titre d'inspecteur des arts industriels en Algérie, je visitais les cours d'apprentissage de garçons et de filles indigènes dans les trois départements et les territoires du Sud, il me vint à l'idée, partout où je m'arrêtai, d'amorcer l'inventaire de l'activité artisanale locale, quelle qu'elle fut, citadine ou rurale, domestique ou autre.

(1) N.D.L.R. — En mai 1950 furent organisées à Tunis « les journées d'études des arts et techniques de l'Afrique du Nord » au cours desquelles les représentants des services de l'artisanat du Maroc, d'Algérie, de Tunisie et de France purent largement confronter les idées, et mettre en commun les études et les projets de ces services.

Le bulletin économique et social de la Tunisie a donné de ces « journées », dans ses n° 42 et 43 de juillet et d'août 1950, un compte-rendu très dense duquel il a paru intéressant de prendre quelques extraits à l'intention de nos lecteurs.

« Ce faisant, je pensais recueillir des éléments propres à conduire à une meilleure adaptation de l'enseignement professionnel scolaire dans les milieux où l'on avait cru devoir l'implanter.

« Au bout de peu de temps, à considérer la documentation rapportée de mes tournées, si je dus me rendre compte de l'étendue et de la complexité de la tâche entreprise, j'en entrevoyais aussi le captivant intérêt car, s'il m'était donné de la poursuivre avec méthode durant quelques années, je pourrais être en mesure, quelque jour, de dresser un tableau éminemment original et suggestif, avec cartes à l'appui, des formes de l'artisanat algérien.

L'Algérie avait en effet conservé jusque-là, particulièrement dans les milieux ruraux, la plupart de ses activités artisanales traditionnelles car, en dehors des voies ferrées, elle en était encore à l'âge des diligences et des montures, voire de la marche à pied, ce qui présentait l'avantage de faire découvrir à l'observateur maints sujets d'études qu'en ce siècle de la vitesse et de modernisme on n'a plus le temps — quand par hasard on en a encore conservé le goût — de prendre en considération.

« J'avais pensé alors m'entourer de quelques collaborateurs, qui se seraient partagés le travail avec moi, et réunir nos observations dans une petite revue qui aurait eu pour titre « L'artisan algérien », revue que l'éditeur parisien Paul Geuthner, à qui j'en avais parlé, s'était déclaré prêt à publier.

« Dans mon esprit, cet organe aurait reçu, à mesure de leur rassemblement les notes les plus diverses sur les industries locales en même temps que sur leur degré d'importance et de vitalité, leur diffusion, leurs effectifs, leurs possibilités d'amélioration ou d'extension. On y aurait joint des indications sur ce qui se faisait ailleurs dans les mêmes domaines et tous renseignements bibliographiques utiles.

« Tout cela en vue de l'élaboration :

« — d'une part, de programmes rationnels d'apprentissage dans les écoles professionnelles et certains ateliers privés ;

« — d'autre part, d'un programme d'ensemble pour la mise en valeur intensifiée des activités indigènes les plus originales, sans doute généralement limitées, mais d'un intérêt incontestable à tous points de vue : technique, artistique, économique et social.

« Mais vinrent les hostilités de 1914-18 qui bouleversèrent ce projet et m'arrachèrent brusquement à l'Algérie pour me diriger quelques mois après sur le Maroc, où venait de m'appeler Lyautey.

« Que voulait Lyautey ? Il s'agissait, pour lui, de surveiller attentivement l'artisanat des villes — les campagnes étaient alors à peu près inaccessibles — et particulièrement celui de Fès, capitale économique et spirituelle du Maroc, artisanat populeux, généralement besogneux, et d'exercer sur lui, par tous les moyens, une action bienfaisante, de la stimuler, de rénover celles de ses industries qui s'avéraient susceptibles de conquérir de nouveaux débouchés, en un mot de l'aider à se survivre.

« En une période aussi délicate, il fallait agir vite et réussir à entraîner le plus de monde possible derrière soi. L'on y parvint en visitant quotidiennement les artisans, en se penchant sur leurs travaux, en écoutant leurs doléances, en leur fournissant des modèles et des commandes, en présentant enfin leurs fabrications dans les foires et expositions, alors organisées au Maroc et jusque dans la Métropole. Il en résultait un tel mouvement d'affaires, d'ailleurs activé par l'intense mouvement touristique qui s'en suivit, que le but cherché fut rapidement atteint dans certaines branches et que cette activité se prolongea longtemps encore pendant l'entre-deux guerres.

« On conçoit qu'en de telles circonstances, il n'y avait guère de place pour les enquêtes approfondies, les études longuement mûries.

« Néanmoins, quelques-uns d'entre nous eurent à cœur de consacrer leurs loisirs à observer de très près certains aspects du travail des autochtones et de noter, même de publier, le fruit de leurs recherches. C'est ainsi qu'en dehors de cent articles sur les sujets les plus divers — à la vérité un peu hâtivement établis — des études intéressantes au premier chef, souvent exhaustives, furent dévolues aux industries de la céramique, citadine ou rurale, de la tannerie, de la maroquinerie et de la reliure, et à celles, plus spécialement féminines, du tapis, de la broderie et de la dentelle.

« Quelques noms de signataires suffisent pour en évoquer la valeur : Alfred Bel, Dr. Herser, Louis Brunot, Roger Le Tourneau, Lucien Paye, etc... ceci dit pour le Maroc ; de leur côté, en Algérie MM. Georges Marcais, Augustin Berque, R.P. Giacobetti ; en Tunisie MM. Louis Poinsot, Jacques Revault, Lucien Golvin ne furent pas inactifs.

« Ce qu'on peut regretter, c'est que ces études n'aient pas été plus nombreuses, qu'elles ne se soient arrêtées qu'aux grands sujets — qui, de toute évidence étaient les plus urgents — et qu'elles aient été publiées en « ordre dispersé », ou tout au moins qu'elles n'aient pas été enregistrées dans un organe commun à l'Afrique du Nord tout entière, organe qui eût grandement facilité les recherches.

« Aussi est-ce avec joie, enthousiasme même, que je salue la naissance du premier « Cahier d'arts et techniques de l'Afrique du Nord » qui va être présenté à la semaine des arts et techniques d'Afrique du Nord et dont le seul énoncé est tout un programme puisque cet organe consignera les remarques, les suggestions venues de ces admirables pays que sont la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, puisqu'il recevra les enseignements d'expériences séparées, en vue d'une action concertée qui gagnera à s'exercer aussi bien sur le plan extérieur que sur le plan intérieur, et qui sera d'autant plus efficace qu'elle aura été mieux coordonnée. »

On fera suivre cette citation, malgré quelque anachronisme — car les indications que nous allons donner ont été en fait fournies à la fin des travaux du congrès — par un tableau sommaire de l'organisation des services de l'artisanat au Maroc, en Algérie et en Tunisie et de l'articulation de ces services avec le reste de l'administration.

II. — ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES DE L'ARTISANAT EN AFRIQUE DU NORD.

Au Maroc, le service des métiers et arts marocains est rattaché à la direction de l'intérieur qui, dépendant directement du résident général, peut lui assurer les moyens que nécessite son rôle social. Les coopératives (2) en dépendent directement.

Il est en relation avec la direction de l'instruction publique (documentation, recrutement du personnel) l'office chérifien de contrôle et d'exportation, le service du cinéma et l'office du tourisme (3).

Ses relations avec les services techniques de l'artisanat métropolitain lui facilitent le recrutement de techniciens pour la modernisation et l'organisation de missions d'études.

En Algérie, le service de l'artisanat est rattaché à la direction du commerce, de l'énergie et de l'industrie.

Il est en relation avec l'académie d'Alger (formation professionnelle), avec la direction de l'agriculture (S.I.P.) avec les services financiers (contrôle des S.I.P.) et l'O.F.A.L.A.C. (estampillage).

Le service a les mêmes relations que celui du Maroc avec les services de l'artisanat métropolitain, grâce auxquels des relations internationales susceptibles d'apporter des informations intéressantes peuvent être établies.

(2) N.D.L.R. — Il s'agit naturellement de coopératives artisanales.

(3) N.D.L.R. — Les relations du service sont également étroites avec d'autres administrations du Protectorat, comme la direction des finances et celle de l'agriculture, du commerce et des forêts.

Quant à l'office des arts tunisiens, rattaché à la direction de l'instruction publique, il demeure en liaison étroite avec le service de l'enseignement technique ; ses rapports sont de plus en plus fréquents avec le ministère du commerce et de l'artisanat (organisation professionnelle, économique et législative), l'O.T.U.S. (estampillage, participation aux foires et aux expositions), le service des antiquités et arts (arts musulmans) et le service de la mutualité et de la coopération (coopératives artisanales, caisse de crédit artisanal et maritime).

Des relations sont entretenues en France avec le service de l'artisanat, le musée national des arts et traditions populaires, le musée national de l'homme, la section musulmane du musée du Louvre, la direction de l'enseignement technique, l'école nationale des beaux-arts, l'école nationale des arts décoratifs, l'école Boulle et l'école de la rue Duperré, enfin la direction de l'exposition nationale du travail (4).

III. — REALISATIONS ET PROJETS EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION ET DE MUSÉOGRAPHIE.

L'ordre du jour comportait ensuite l'étude des modifications à l'organisation administrative des services de l'artisanat et des réalisations effectuées depuis un an par ces services en matière de documentation et de muséographie.

a) *Documentation*. — Sur le premier point, il est intéressant de noter le projet formé en Tunisie pour la création d'un conservatoire des métiers et arts tunisiens destiné à la protection des métiers artistiques qui ne sont pas commercialement viables et ne présentent pas un avenir certain, tels que l'ornementation architecturale, la peinture sur bois, la fabrication de tissus de type ancien à la teinture végétale, etc...

En ce qui concerne la documentation et la muséographie, il fut précisé qu'en Tunisie les méthodes du musée national de l'homme étaient entrées récemment en application avec le concours d'un spécialiste. Pour chaque sujet, une fiche groupe désormais l'ensemble des documents existants (photos, maquettes, études, bibliographie) tandis que les objets sont décrits sur d'autres fiches classées par ordre technique et alphabétique. Les maquettes établies exclusivement à l'origine, par un cabinet de dessin secondé par les centres régionaux, sont diffusées parmi les artisans et dans les établissements scolaires intéressés. Les études folkloriques, techniques et artistiques sont destinées soit à des publications telles que la revue de l'institut des belles lettres arabes, le bulletin de l'office tunisien de standardisation, le bulletin économique et social de la Tunisie, édité par la Résidence générale, soit aux « cahiers de l'artisanat » envisagés au dernier congrès technique de l'artisanat à Fès, soit aux Corpus. Le tome II de ces ouvrages est actuellement en cours d'édition et sera consacré aux tapis bédouins à haute laine ; le tome III réservé aux couvertures de Gafsa et les suivants aux tissages ras de type mergoum, ghrara, etc... sont déjà en préparation.

Enfin, l'équipement photographique sera prochainement renforcé grâce à la création d'un centre de documentation photographique et cinématographique à l'institut des hautes études.

En Algérie, la documentation graphique est établie par un cabinet central, auquel les dessinateurs adjoints aux inspections régionales envoient des relevés rapides et demandent les documents à diffuser. Le laboratoire photo est équipé d'un excellent appareil et dirigé par un ancien spécialiste de l'armée, mais il n'existe pas encore de matériel de service dans les inspections régionales. Le classement des collections est effectué au moyen de fiches semblables à celles de la Tunisie (deux exemplaires de couleur différente, une pour la région, l'autre pour le service central). Les corpus, actuelle-

(4) N.D.L.R. — Le service des métiers et arts marocains entretient naturellement les mêmes relations avec ces organismes.

ment en cours de publication, distingueront techniques et maquettes :

Tome I : les techniques du tissage en Algérie ;

Tome II : histoire des tapis algériens ;

Tome III et suivants : corpus proprement dit, débutant par les tapis du Sud constantinois.

Les monographies sont établies par les chefs de centre et, plus récemment, par les maîtresses-ouvrières.

Le service des métiers et arts marocains utilise l'outillage complet et perfectionné du centre photographique du service de l'urbanisme. Un film 35 m/m vient d'être réalisé sur les tapis de Rabat. Une grande enquête artisanale a été demandée par le résident général de France au Maroc, qui aboutira au recensement des artisans par fiches individuelles. Un certain nombre de monographies ont été publiées dans la revue « Hespéris », d'autres sont en préparation. Le corpus des tapis marocains est repris en couleurs. Les planches du premier fascicule sont consacrées à l'ensemble, tandis que les fascicules suivants seront établis par tribu.

b) *Muséographie.* — Quant à la muséographie des progrès importants ont été réalisés depuis la réunion de Fès, dans le double souci de permettre au public, en particulier aux touristes venus de France ou de l'étranger, de prendre connaissance rapidement de richesses autrement inaccessibles et d'aider concrètement au développement de la production et de la vente.

En Tunisie, le développement du musée des arts tunisiens anciens est prévu dans un avenir plus ou moins lointain.

Dans un délai plus court, le « Dar Ben Abdallah », qui comporte surtout des modèles récents, pourra être agrandi et les méthodes de présentation améliorées ; c'est ainsi que les objets exposés seront accompagnés de renseignements techniques et culturels.

Les expositions régionales sont présentées dans un cadre local traditionnel, ou dans des bâtiments modernes adaptés à la fois à ce rôle et au style régional, comme ceux dont la construction est décidée à Kairouan, Nabel et Djerba, qui comporteront salles d'exposition, bureaux et ateliers d'expérimentation.

L'application des nouvelles méthodes de muséographie, d'après les principes du musée de l'homme prévoit :

a) l'enregistrement des objets : fiches descriptives renseignements, croquis ou photo) ; fiches d'inventaires très succinctes ; registres d'inventaire ;

b) une exposition, accompagnée de photos, schémas et notices indiquant au public leurs modes de fabrication, d'utilisation, leur répartition géographique, etc...

En Algérie, les moyens dont dispose le service de l'artisanat algérien pour la muséographie sont plus limités. Il n'y existe dans l'intérieur qu'une exposition à El Oued. La création d'expositions régionales est envisagée à Laghouat, Tizi-Ouzou et Cherchell, dans la mesure où des locaux pourront être trouvés.

Par contre, le Maroc, où ont été constituées de très importantes collections, procède actuellement à un travail d'élimination et de présentation. Le souci du renouvellement des collections, qui entretient l'intérêt du public, nécessite la constitution de réserves. Il existe actuellement une exposition de synthèse au musée de Rabat.

Un don important de 1.500 pièces a été fait récemment au musée des Oudaya. Par ailleurs, une exposition temporaire a été consacrée aux tapis marocains, avec cartes, photos, croquis et matériel de fabrication. Cette exposition, accompagnée de la projection d'un film, sera reprise à Paris en octobre prochain.

IV. — LA FORMATION DES ARTISANS D'ART.

La question de la formation des artisans d'art, ensuite examinée, est d'une extrême importance, car c'est l'avenir qu'elle engage. En Tunisie, dès la création de l'office des arts tunisiens, un enseignement technique traditionnel fut donné dans les écoles de

filles musulmanes. Leur transformation en écoles franco-arabes de filles (enseignement pratique réduit à 4 heures) nécessita en 1946 la création des centres de formation professionnelle, dans lesquels la limite inférieure d'âge a été fixée à 14 ans (ramenée à 12 ans pour les C.F.P. de l'intérieur et 13 ans pour Tunis). Malgré ces conditions nouvelles, les jeunes musulmanes fréquentent les centres, prouvant en cela une nette évolution de leur milieu.

La formation du personnel qui leur est destiné est en cours de modification. Il est prévu un cadre de maîtresses d'enseignement technique, capables de diriger un ensemble d'ateliers et d'institutrices techniques, exerçant sur les élèves une influence éducatrice difficile à demander aux « moallemates ». Santionnée soit par le certificat d'aptitude professionnelle dans les mêmes conditions qu'en France, soit par le certificat de fin d'apprentissage d'un degré de culture générale moindre ou enfin par le certificat d'habileté manuelle, qui ne comporte que des épreuves pratiques, la formation des élèves est orientée par M. Revault, qui fait fonction d'inspecteur spécialisé au service de l'enseignement technique. A leur sortie de l'école les jeunes artisanes sont encore guidées par les agents du service des arts tunisiens.

Au Maroc, depuis 1943, deux tiers de l'horaire sont réservés à l'enseignement en français en un tiers à l'enseignement en arabe, dans les écoles de filles musulmanes. Les petites classes donnent des rudiments d'arabe et c'est au cours moyen que les élèves sont dirigées sur la préparation de l'épreuve d'arabe ou de l'épreuve de travaux manuels que comporte leur certificat d'étude, par ailleurs semblable à celui des garçons.

Les associations mutuelles des élèves et anciennes élèves permettent l'achat de matières premières destinées à des ouvrages, qui sont vendus en fin d'année et fournissent quelquefois du travail aux élèves sortants.

Les directrices d'écoles restent en rapports étroits avec les inspecteurs des métiers et arts marocains. Les maîtresses-ouvrières sont recrutées par un premier concours du brevet élémentaire ; elles font un stage d'un an à l'école normale, puis elles passent un second concours, dit de recrutement des maîtresses-ouvrières supplémentaires, qui comporte entr'autres, des épreuves pratiques et une épreuve facultative d'arabe ou de berbère. Enfin, après deux ans d'activité, les lauréates sont autorisées à passer un examen de titularisation, dans la mesure des disponibilités en cours.

En Algérie, le service de l'artisanat, rattaché au Gouvernement général, n'entretient malheureusement que des rapports assez distants avec l'enseignement. C'est avec l'académie d'Alger que la collaboration est la plus marquée : les adjointes techniques du service sont formées avec celles de l'enseignement. L'école de teinture reçoit quelques artisans mais le service technique n'est pas encore consulté pour les programmes d'enseignement traditionnel. Un fait important réside dans l'entièvre collaboration obtenue, par contre, auprès des écoles privées.

V. — ORGANISATION DE LA VENTE DES PRODUITS DE L'ARTISANAT.

Toutes les mesures qui viennent d'être étudiées seraient vaines si cette production, en butte à la concurrence de l'industrie, ne pouvait être vendue dans des conditions assurant aux dizaines de milliers d'artisans de l'Afrique du Nord un standard de vie satisfaisant. Bien que l'organisation de la recherche des débouchés entre plus dans la compétence des services chargés du commerce, il va de soi que les « journées d'études des arts et techniques » ne pouvaient se dispenser d'examiner aussi ce problème.

Cent moyens peuvent être mis en œuvre pour favoriser la vente des produits artisanaux soit dans les pays mêmes de production, soit en France soit à l'étranger. Le plus efficace réside sans doute dans les entreprises de l'initiative privée, mais l'administration se

doit de l'aider par l'organisation de foires, d'expositions, de concours ainsi que par la publicité.

Au Maroc, à part les expositions permanentes des musées, des expositions temporaires sont entreprises, comme celle d'un important legs accordé récemment au musée des Oudaya, comme celle des tapis marocains, accompagnée d'une documentation matérielle, photographique et cinématographique, manifestation qui doit être reprise à Paris au mois d'octobre 1950.

Le Maroc a également participé à l'exposition nationale du travail de 1949, où 72 % de ses artisans ont été récompensés, et l'organisation d'une exposition d'arts marocains est envisagée au musée de l'homme ; elle sera complétée par une manifestation à caractère commercial, au magasin de la Place Clichy.

La participation aux foires extérieures se fait directement, avec le concours du comptoir artisanal marocain, ou indirectement, avec la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts, ou avec l'office chérifien de contrôle et d'exportation (O.C.E.). Les produits subissent un contrôle d'origine et de qualité mais, les participants recevant eux-mêmes les commandes, le chiffre total de leurs affaires est inconnu.

Par contre, les rentrées des foires du Maroc ont dépassé 9.000.000 de francs : la foire de Marrakech a donné 300.000 francs en 4 jours et le succès de la foire de Fès, qui comptait 60 stands en 1949, a fait prévoir l'organisation de 23 stands en 1950.

En Algérie, l'exposition permanente d'Alger est doublée par l'exposition annuelle du « meilleur artisan algérien », qui donne lieu à l'attribution de 60 titres. La frappe d'une médaille du « meilleur artisan algérien » est envisagée.

En outre, des expositions régionales périodiques révèlent au public algérien des ressources artistiques jusque-là méconnues.

Notons que la dernière exposition de Constantine a réalisé un chiffre de vente de 385.000 francs.

En Tunisie, les expositions locales de modèles sont, chaque année un guide pour les artisans et une information pour la population. Regroupée pour le concours du « meilleur artisan tunisien », leur sélection est présentée à l'exposition nationale du travail. Une récente exposition, organisée aux magasins du Louvre par l'association France-Tunisie, la participation de l'O.T. U.S. aux foires de Lille, Strasbourg, Lyon, etc... n'auront d'efficacité que par leur prolongement commercial, en particulier dans la mesure où les coopératives pourront reproduire les modèles exposés. Par exemple, le jour même de l'inauguration de l'exposition de Nabeul, si l'U.S.C.A.T. avait eu des stocks suffisants, elle aurait fait un chiffre d'affaires très important en ce qui concerne le fer forgé et la céramique.

Les conditions permanentes de l'organisation des foires et expositions artisanales ont, à l'occasion de cette étude, fait l'objet d'une très intéressante mise au point.

Il est certain, en premier lieu, que les collections prêtées par les services artisanaux aux organismes de propagande ont souvent à souffrir. Il y a là un mal qui est sans remède car l'achat de cette collection par ces organismes ne manquerait pas d'entraver leur renouvellement. Notons qu'en Algérie, un commerçant a la possibilité d'acheter, aux maisons de l'artisanat avec un crédit de 90 jours, des ouvrages qu'ils font exposer par l'O.F.A.L.A.C. et proposer à la vente.

D'autre part, le contrôle de l'origine et de la qualité des produits exposés à titre individuel par les commerçants dans certaines foires et expositions se révèle d'une absolue nécessité. C'est ainsi qu'en Tunisie, certaines expositions, pour avoir abouti à des chiffres d'affaires satisfaisants, n'en ont pas moins présenté des ouvrages dont la qualité et le goût médiocres ne sauraient longtemps retenir l'acheteur et qui, en fait, risquent de jeter, sur l'ensemble de la production artisanale d'un pays ou d'une région, un discrédit qui peut être durable.

En troisième lieu, si la reproduction absolument fidèle d'ouvrages artisanaux qui ont fait l'objet d'une

commande de la part de visiteurs d'une exposition est souvent difficile, il est néanmoins impossible de prévoir des stocks assez considérables pour assurer normalement la livraison à vue. En fait, la production artisanale doit être limitée à des ouvrages assez moyens, à la portée d'un nombre suffisant d'artisans et d'acheteurs. Le meilleur système paraît être d'orienter la production par étapes, par exemple de la façon suivante : une exposition préalable permet de déceler le goût de la clientèle pour divers modèles ; les modèles les plus appréciés sont mis en chantier ; quelque temps après, une exposition présente et vend les produits éprouvés et propose de nouveaux modèles, amorçant ainsi le déroulement d'un cycle continu, qui correspond en réalité aux méthodes habituelles du commerce, mais qui peut être moins familier à des organismes administratifs.

Il est intéressant d'indiquer que le Maroc a déjà publié sur les produits artisanaux une notice en français, en anglais et en norvégien, que l'Algérie a édité des dépliants de caractère surtout touristique, mais qui doivent être complétés par un catalogue artisanal qui sera traduit en plusieurs langues. Un effort dans le même sens devra être fait dans la Régence.

C'est l'examen de l'*organisation professionnelle, économique et sociale de l'artisanat* qui fit essentiellement l'objet des entretiens de la cinquième journée de la semaine des arts et techniques. Les rapports des services de l'artisanat de l'Afrique du Nord avec les administrations et les organismes s'intéressant à l'artisanat d'art en France et à l'étranger furent également étudiés.

On conçoit que dans le monde moderne, le regroupement des artisans en vue de la production et de la commercialisation soit d'une importance vitale. Des corporations, des syndicats, des chambres de métier, des coopératives existent, dans des modalités différentes, dans tous les pays possédant encore un artisanat et c'est sans doute par le moyen de ces organismes que l'action de l'Etat en faveur de cette branche d'activité peut être le plus efficace, en particulier par le moyen du crédit.

On verra que l'effort des administrations des trois pays est considérable dans ce domaine et que, malgré de très sérieuses difficultés, dues au fait — partout et toujours constaté — de la répugnance des artisans à se grouper, les perspectives d'avenir de ces différents organismes restent favorables.

Au Maroc, 1.300 artisans sont groupés en 12 coopératives appuyées sur les « ateliers-pilotes ». L'effort principal porte sur le comptoir artisanal marocain. Parti avec un capital de 200.000 francs, complété d'avances de l'Etat, il a connu un sort variable. Favorisé par la guerre, il rencontre ensuite certaines difficultés.

Il a été noté que le Conseil d'administration de ce comptoir ne se réunissait que deux fois par an, mais qu'il désignait un conseil de direction formé de quatre membres, dont le chef du service des métiers et arts marocains qui, en qualité d'administrateur délégué, est chargé de faire exécuter les décisions du conseil d'administration.

Actuellement, le C.A.M. évolue vers une fédération de coopératives. Il achète et revend toute sorte de productions artisanales, sans sélection obligatoire, obéissant au seul souci de satisfaire les commandes qu'il reçoit.

En Algérie, les sections indigènes de prévoyance artisanale (S.I.P.A.) de Tlemcen, créées en 1939-40 par M. R. Ricard, furent transformées par les nécessités économiques de la guerre : ravitaillant les artisans en filés et finissant leurs produits, elles atteignaient, en 1945, le chiffre d'affaires d'un milliard de francs. Elles furent ruinées par le retour à la situation normale, ayant perdu tout caractère artistique et même artisanal. Les autres sections trop dispersées restent sans importance.

Quant aux maisons de l'artisanat, créées en 1945, à Alger et à Constantine, n'ayant pas la personnalité civile, elles sont réduites au rôle de simples dépôts. Elles sont donc très limitées dans leurs transactions

et ne peuvent, en particulier, assurer aux artisans la commercialisation immédiate de leur production.

Un projet vise actuellement :

- à l'approvisionnement des artisans en matières premières ;
- au contrôle de la qualité ;
- à la recherche des débouchés ;
- à la vente des produits aux meilleures conditions.

En Tunisie, les coopératives, groupées dans l'U.S.C.A.T. - U.S.C.A.U.T., sont suivies de très près par l'office des arts tunisiens qui guide la main-d'œuvre, étudie les modèles et contrôle la production. Au nombre théorique de 9, 4 de ces coopératives sont actuellement dans une situation satisfaisante, celles de Nabeul, Gabès, Djerba et du Sahel. Un stock varié de tapis de Kairouan vient d'être constitué ; par contre, certains autres produits, comme ceux du Sud, sont un peu délaissés.

Mais il faut malheureusement souligner que le sens de la coopération n'est pas encore très développé chez les artisans qui devraient pourtant préférer un salaire moyen sûr à la tentation d'un « sur-salaire » occasionnel.

*

**

Les voeux formulés, au terme de la semaine des arts et techniques d'Afrique du Nord, méritent d'être rapportés ici. Certains concernent la propagande en faveur de l'artisanat : ils demandent, d'une part, l'édition dans les trois pays nord-africains d'un catalogue des prototypes et modèles nouveaux susceptibles d'être produits normalement pour satisfaire les commerçants ; d'autre part, la création à Paris d'un bureau de publicité et d'un magasin commun de vente de produits artistiques nord-africains ; enfin, l'édition des cahiers artisanaux dont il a été déjà parlé au début dans la lettre citée de M. P. Ricard.

Dans un domaine un peu différent de celui de la propagande, les participants à cette semaine artisanale, souhaitent que soit effectué l'échange régulier entre

les trois pays et la Métropole de documents relatifs à l'évolution de l'artisanat, et que des missions d'études en France d'artisans nord-africains, susceptibles de s'y former utilement, soient plus souvent organisées.

Enfin, il a été prévu que la troisième semaine des arts et techniques d'Afrique du Nord aurait lieu à Alger, si rien ne s'y opposait, au mois d'avril ou au mois de mai 1951, la quatrième semaine devant être organisée à Paris en 1952 à l'occasion du concours du meilleur ouvrier de France (5).

(5) N.D.L.R. — Nous avons pensé utile de donner ici une opinion récente sur cette préoccupante question de l'artisanat en Afrique du Nord.

Elle est exprimée par M. R. Le Tourneau, chargé du cours d'histoire et de civilisation de l'occident musulman à la faculté des lettres d'Alger, dans l'ouvrage qu'il vient de publier : « l'Islam contemporain » (Paris, les éditions internationales).

« En de certains points, comme en Algérie, l'artisanat urbain est mort sans soubresaut, parce qu'il était relativement peu développé et que cela se passait en période de vie économique facile.

Ailleurs, là où, comme en Tunisie et au Maroc, l'artisanat a tenu beaucoup plus longtemps parce que sa densité était plus forte, sa tradition plus solide, le milieu qu'il approvisionnait plus conservateur, la mort de l'artisanat, fatale sauf pour quelques rares métiers d'art, peut devenir une pénible agonie. Déjà, avant 1939, le malade était assez atteint pour qu'on fit venir le médecin, c'est-à-dire pour que le Gouvernement se préoccupât de la chose : la guerre et ses anomalies économiques lui ont redonné une prospérité factice qui s'est prolongée plusieurs années après la fin des hostilités : maintenant que les échanges internationaux se rapprochent de leur rythme d'antan, la crise de l'artisanat recommence : elle a constitué l'un des sujets de délibération du conseil du Gouvernement marocain de février 1949.

Sauf en ce qui concerne certains métiers d'art, l'artisanat paraît définitivement condamné : c'est une formule de production anachronique.

Il ne s'agit donc pas de savoir si l'artisanat survivra, mais comment il fera place à une nouvelle formule et quelle elle sera.

Il ne paraît pas que les hommes d'affaires musulmans s'intéressent vraiment à ce problème (a) : les capitalistes de Fès ont bien mis un peu d'argent dans des houillères, des scieries et des minoteries, mais, jusqu'à présent, ils n'ont rien fait pour les industries principales de la ville, celles du cuir et des tissus ».

(a) N.D.L.R. — Cf. à ce sujet : Si Abbas Benjelloun, vice-président de la chambre marocaine de commerce et d'industrie de Casablanca — « L'artisanat marocain », in, *l'économie marocaine*, revue trimestrielle, n° 2 (mai-juin 1950).

L'ACTION DE L'OFFICE CHERIFIEN DE CONTROLE ET D'EXPORTATION EN FAVEUR DE L'ARTISANAT AU COURS DE L'ANNEE 1950

Au cours de l'année 1950, l'O.C.E. a assuré la participation du Maroc aux manifestations économiques suivantes :

En France :

Paris (arts ménagers) ;
Nice ;
Toulouse ;
Nantes ;
Lille ;
Lyon ;
Bourges ;
Strasbourg ;
Marseille ;
Bordeaux ;
Montpellier.
Toronto ;
Bruxelles ;
Stockholm ;
Francfort ;
Prague ;
Utrecht ;
Copenhague ;
Chicago ;
Cologne.

A l'étranger :

Là désaffection rencontrée ces dernières années à l'égard des articles de l'artisanat semble maintenant surmontée et l'intérêt manifesté par les acheteurs s'est déjà traduit dans les faits par de nombreuses demandes de mise en relations avec les exportateurs marocains, auxquelles l'O.C.E. a immédiatement répondu, tandis qu'il publiait des études complètes des marchés prospectés et s'efforçait de donner aux producteurs marocains toutes précisions sur le goût des acheteurs étrangers et les caractéristiques des productions susceptibles de les intéresser.

En outre, un grand nombre de demandes de listes d'importateurs étrangers d'artisanat, présentées par des exportateurs du Maroc, a pu être enregistré au cours de cette année.

La prospection effectuée aux Etats-Unis, en particulier, a fait ressortir les possibilités offertes par ce pays à l'exportation des produits artisanaux. Des commandes importantes de tapis ont déjà été passées par des acheteurs américains. De plus, des modèles d'articles de maroquinerie, apportés au stand de l'O.C.E. par des fabricants américains sont actuellement en cours de présentation chez les divers artisans, pour la réalisation des modèles. Ceux-ci seront expédiés ensuite par les soins de l'O.C.E. avec une documentation précise sur la matière employée et les prix de revient.

Mais l'action de l'office chérifien de contrôle et d'exportation s'est manifestée d'une manière plus profonde par l'organisation de ventes publicitaires dans

Dans chacune de ces manifestations la part réservée à la présentation de la production artisanale fut relativement importante, représentant, en valeur, plus de 300.000 francs et souvent, comme à Chicago, 60 % du volume de l'ensemble des produits exposés.

des grands magasins du détail ; la première expérience, tentée à Utrecht, a permis de réaliser une vente de 500.00 francs d'articles artisanaux judicieusement choisis dans différents magasins du Maroc. Cette vente publicitaire a permis de toucher directement le consommateur en diffusant largement la production artisanale, de recueillir ses remarques et de connaître ses goûts, pour permettre une adaptation des articles aux besoins de ce marché.

Des vitrines d'exposition ont également été louées par ses soins pour la présentation d'articles artisanaux à la gare des Invalides à Paris. Grâce à une formule, mise au point avec le concours des services publicitaires de l'aéro-gare, les articles exposés seront vendus sur demande et remplacés immédiatement par prélèvement sur un stock constitué.

Une deuxième présentation de vitrines artisanales sera assurée dès fin octobre dans les locaux de la compagnie Aigle-Azur, place St-Philippe de Roule, à Paris.

**

La forme de l'action de propagande et publicitaire menée en faveur de la production artisanale était jusqu'ici commandée par un impératif absolu : faire apprécier à nouveau, avant toute chose, une production artisanale complètement délaissée par les pays importateurs.

Le but semble être atteint aujourd'hui, sous réserve, certes, de l'alignement des prix de cette production sur ceux des productions analogues et concurrentes. Les demandes d'achat et de mise en relations extrêmement nombreuses qui parviennent au Maroc marquent en effet l'intérêt que les acheteurs de l'extérieur attachent à la production artisanale.

C'est en fonction de cette nouvelle physionomie des marchés qu'un programme d'action plus commercial et plus direct (et notamment la généralisation des ventes publicitaires avec le concours des artisans) est envisagé pour 1951.

B. — Echanges intérieurs

Inscriptions au registre du commerce

ANNEE ET MOIS	C O M M E R C A N T S				S O C I E T E S			
	Français	Etran- gers	Maro- cains	Total	Fran- çaises	Etran- gères	Maro- caines	Total
Inscrits en fin d'année (1)								
1938 - au 31-12	10.045	4.426	3.285	17.756	740	183	1.641	2.504
1946 - »	17.147	7.594	10.389	35.130	864	245	3.782	4.891
1947 - »	19.113	8.192	12.651	39.956	889	253	4.900	6.042
1948 - »	20.480	8.623	14.615	43.718	899	261	6.386	7.546
1949 - »	21.656	8.991	16.057	46.704	913	283	7.755	8.951
Inscriptions nouvelles								
1938 - moyenne mensuelle.	»	»	»	150	»	»	»	14
1948 - »	»	»	»	402	»	»	»	133
1949 - »	155	45	142	342	3	2	128	133
1950 - 1 ^{er} trim. moy. mens.	147	54	101	302	2	1	105	108
» - Juin	29	15	72	116	1	—	92	93
» - Juillet	126	34	101	261	3	2	80	85
» - Août	145	54	133	332	—	—	70	70
» - Septembre	143	35	73	251	7	1	57	65
» - 9 prem. mois m. m.	144	50	102	296	2	1	93	96

(1) Compte tenu des radiations enregistrées.
Source : Registre central du commerce — Casablanca.